

## BULLETIN DE LIAISON

des membres de la

**Société d'Histoire  
de Remiremont et de sa Région**

31 rue des Prêtres  
88200 REMIREMONT

Site : [www.histoirederemiremont.fr](http://www.histoirederemiremont.fr)

# ROMARICI MONS



N° 88 – Mai 2019

ISSN 2272-3048

## Compte rendu de l'assemblée générale du 13 avril 2019

Au Centre culturel Gilbert Zaug à Remiremont à 15h. En présence de :

M. François Vannson, Président du Conseil Départemental

M. Christophe Naegelen, Député,

M. Jean-Benoît Tisserand, représentant M. le maire de Remiremont.

Président de séance : Jean-Claude

Baumgartner

Secrétaire de séance : Philippe Althoffer

Présents : 36 ; excusés et ayant donné leur pouvoir : 57, soit un total de 93 personnes présentes ou représentées; pour 102 personnes à jour de leur cotisation (sur 170 inscrites). La majorité étant largement atteinte, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président Jean-Claude Baumgartner, fait le rapport moral, principalement basé sur nos activités de l'année écoulée : réunions mensuelles, conférences, visites organisées et publications et dernières nouvelles du Musée Textile de Ventron.

Jean-Marie Lambert nous tient au courant de l'importante activité de l'Association du St Mont. Nadine Berguer, notre trésorière, présente le bilan financier affichant un léger déficit de 2 585 euros, principalement dû au don de 1 000 euros fait au groupement d'archéologie pour la réalisation d'un relevé "lidar" sur le St-Mont et le massif du Fossard. Néanmoins, nos avoirs de 29 708 euros nous permettent de continuer sereinement notre activité.

Les prochaines réunions et conférences sont rappelées. La sortie imminente du Pays de Remiremont n° 20 est signalée. Notre Société prévoit également la publication d'un livre en 2020 afin de commémorer le 1 400<sup>ème</sup> anniversaire de l'arrivée de St Amé et de St Romaric au St Mont.

Le 1/3 sortant du comité a été réélu, à l'unanimité, ainsi que la nomination d'un nouveau membre : Mme Lydie Schwey

Quitus est donné à l'unanimité pour ces rapports, moral et financier.



*De gauche à droite MM Naegelen, Tisserand, Baumgartner et Vannson. (cl. JC Bigorne)*

M. le président Vansson, M. le député Naegelen et M. l'adjoint Tisserand, prennent tour à tour la parole pour nous féliciter et nous encourager à poursuivre notre actions.

La séance est levée à 16h10.

**La réunion du comité** s'est tenue immédiatement après de 16h30 à 17h30 dans notre local.

Réélection du bureau.

Au comité : départ de Michel Rouillon, arrivée de Lydie Schwey.

Fixation du prix de vente du Pays de Remiremont n° 20 : 18 € ; prévoir la mise en vente dans les différentes librairies du secteur.

Publication du livre sur le St Mont : les différents textes, leur auteur, la date de dépôt des textes pour fin septembre auprès de Michel Claudel qui fera la mise en page ; pour une mise en vente mi-décembre.

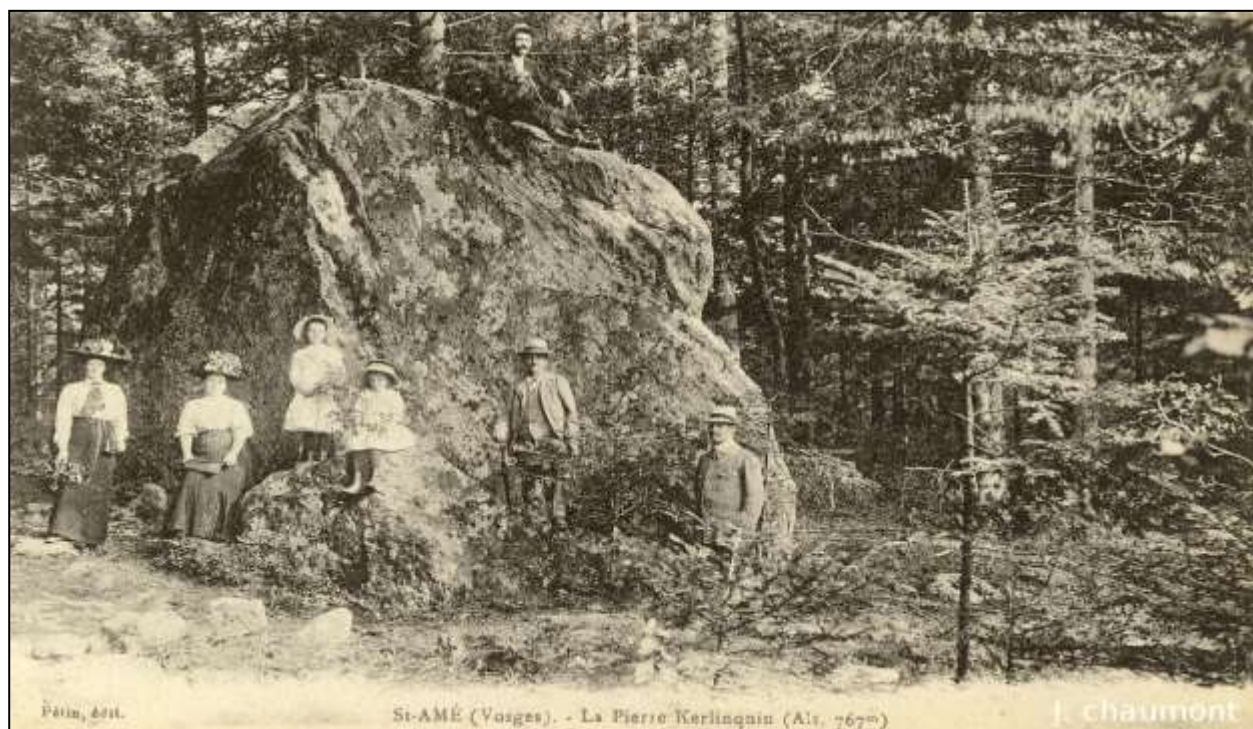
Pour le Bureau, le Secrétaire

*Ph. Althoffer*

-----

## La Pierre Kerlinkin

Sur le plateau qui s'étend entre la clairière de Sainte Sabine et l'ermitage de Saint Arnould, entre les ruines des fermes des Lainfaings et du Faing des Grèves, se dresse à 745 mètres d'altitude un énorme bloc de pierre que l'on nomme la Pierre Kerlinkin. La présence de cette pierre isolée à cet endroit, là où il n'y avait autrefois que prés et champs, a intrigué. Il s'agit en effet d'un bloc erratique, c'est-à-dire d'une masse rocheuse qui a manifestement été transplantée dans un autre lieu que celui d'où elle a été tirée. Quelle a donc été cette force colossale qui a permis de déplacer une telle pierre ?



**La pierre Kerlinkin.** (cp ancienne, coll. pr.).

On a évoqué, en référence au nom d'origine celtique de ce rocher, la force des hommes qui, à une période préhistorique, aurait amené en ce lieu ce mégalithe et l'aurait dressé pour en faire un objet de culte, tels ces monuments que l'on rencontre en Bretagne ou Angleterre. Mais la plupart des auteurs estiment plus vraisemblable que cette force capable de soulever une telle masse est celle des glaciers, qui autrefois recouvraient totalement cette montagne.

La Pierre Kerlinkin est un énorme bloc de grès rouge d'une hauteur de presque cinq mètres et qui mesure à sa base environ huit mètres de longueur et de un à un mètre cinquante de largeur. Taillée en forme de fer de lance, elle est orientée d'Est en Ouest, de sorte que ses faces sont tournées vers le Sud et le Nord. Son poids a été estimé à environ 132 tonnes.

La Pierre Kerlinkin paraît avoir été arrachée à une falaise de grès, tel qu'on en voit actuellement aux bancs de La Mousse et sur la ligne de crête jusqu'au col du Singe. Sur ces hauteurs, le grès est disposé en strates horizontales plus ou moins dures, de sorte que la couche la plus compacte, qui résiste mieux à l'érosion, s'avance en formant sous elle des abris sous roche. Le glacier, qui recouvrait ces hauteurs, a détaché une partie de cette masse rocheuse et l'a transportée à plusieurs centaines de mètres de là, sur un terrain dégagé. Le bloc de grès, coincé dans la glace et bousculé par les mouvements du glacier, s'est retrouvé placé verticalement dans sa position actuelle. Peu à peu la glace a fondu, laissant le bloc de pierre fiché verticalement en terre. Les strates de la Pierre Kerlinkin sont en effet verticales, ce qui démontre que le bloc a été dressé, puisque la position naturelle des couches sédimentaires est horizontale.

S'il est donc peu probable que cette pierre ait été dressée par la main de l'homme, il est par contre possible que des cérémonies religieuses se soient déroulées sur ce site. Il a été en effet relevé sur le sommet de cette pierre des cupules et des rigoles, certaines d'origine naturelle, puisqu'elles suivent les strates de la pierre, mais d'autres taillées par la main de l'homme.

De plus, le caractère isolé de ce monolithe n'a pu qu'attirer l'attention des peuples primitifs. Son orientation Est-Ouest a pu inspirer les adeptes du culte du soleil. Son nom enfin, qui paraît d'origine celtique, laisse supposer qu'il fut dans les temps reculés un objet de culte. Mais il faut bien convenir qu'aucun témoignage ne vient confirmer ces extrapolations.

Le terme Ker semble incontestablement d'origine celtique, puisqu'il désigne en Bretagne le village et la maison. Il peut également signifier une enceinte sacrée. Certains auteurs ont voulu cependant donner à ce toponyme une origine germanique. Ils prétendent que Kerlinkin serait dérivé de Karl, c'est-à-dire de Charlemagne, qui a fait quelques séjours dans la région de Remiremont. Ou bien, se fondant sur une légende, il rattache ce nom à Kerl, gamin, pour signifier une pierre d'où viennent les enfants.

A dire vrai, ces recherches étymologiques sont décevantes, puisqu'aucune de ces explications n'est certaine. De même, les légendes qui entourent la Pierre Kerlinkin ne reposent sur aucun fondement sérieux. Il serait bien sûr tentant de voir dans ce mégalithe un monument druidique, ou, comme le veut une légende, un lieu de refuge pour les fées du massif du Fossard. Mais rien ne vient confirmer ces hypothèses.

On raconte qu'aux enfants qui désiraient connaître comment ils sont venus au monde, il était répondu qu'ils étaient issus de la Pierre Kerlinkin. Ceux qui étaient sceptiques, on les conduisait jusqu'à cette pierre pour leur montrer la porte sans serrure et sans gond qui s'est ouverte une belle fois à minuit pour leur livrer passage. A dire vrai, cette légende n'est pas propre à la Pierre Kerlinkin. Dans beaucoup de hameaux et de villages en effet, on désigne des pierres ou des falaises au pied desquelles naissaient les enfants.

On raconte aussi qu'au temps du pèlerinage à Sainte Sabine, pendant que les jeunes filles déposaient une épingle sur l'eau de la source pour savoir si elles se marieraient dans l'année, les jeunes mères venaient poser la main sur la Pierre Kerlinkin en signe de vénération et de reconnaissance.

Xavier Thiriat indique, dans son ouvrage « Gérardmer et ses environs », que, selon la croyance populaire, cette pierre oscille sur sa base chaque fois que sonne la grosse cloche de Vagney. Un autre auteur ajoute malicieusement qu'elle pirouette trois fois sur elle-même à midi le jour du samedi saint, alors que ce jour-là, chacun sait que les cloches sont en voyage.

La Pierre Kerlinkin garde donc son mystère. Elle a probablement été amenée à cet endroit par les glaciers. Mais de l'origine de son nom, nous ne savons rien de certain. De même les légendes qui y sont attachées paraissent aussi fantaisistes les unes que les autres.

**Bernard CUNIN**

---

## **Conscription militaire, remplacement et exonération dans le canton du Thillot en 1862**

Depuis la loi Jourdan du 10 fructidor AN VI de la République, la conscription concernait tous les jeunes gens célibataires dont l'âge était compris entre 20 et 25 ans. Un tirage au sort désignait ceux qui allaient être appelés sous les drapeaux en fonction d'un contingent annuel fixé par le ministère de la guerre. Ce système sera aboli à la restauration, puis rétabli par la loi Gouvion-Saint-Cyr du 12 mars 1818.

Le service militaire durait cinq ans, mais des exemptions étaient prévues. Il y avait une dispense totale pour les membres de l'université, du clergé et pour les Frères des écoles chrétiennes. La loi admettait le remplacement.

Une loi de 1824 portera la durée du service à huit années. La loi Soult du 21 mars 1832 maintiendra la conscription mais ramènera la durée du service à sept ans. Le remplacement demeurerait autorisé mais on y ajoutait la possibilité de substitution. Il s'agissait d'une sorte de remplacement opéré le jour même du tirage, par simple échange amiable des numéros tirés entre conscrits présents.

Le Second Empire, par la loi du 28 avril 1855, créera une Caisse de Dotation de l'Armée gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations, afin de supprimer les abus du système de

remplacement. Par ce nouveau dispositif, les jeunes gens compris dans le contingent pouvaient obtenir leur exonération en versant une somme fixée chaque année par le ministre de la Guerre.

Le 20 mars 1858, une loi interdira la substitution, sauf toutefois entre frères, beaux-frères et parents jusqu'au quatrième degré. La loi Niel du 1er février 1868 ramènera la durée du service actif à cinq ans. Le remplacement sera à nouveau possible (décret impérial du 22 février 1868).<sup>1</sup>



*Arrêté du 4 avril 1862 portant fixation de la prime attribuée aux remplacements.  
AD Vosges 1R172 (cl. G. Dupré)*

## Un acte de Société de Remplacement Militaire à Rupt-sur-Moselle en 1863.

Le 16 février 1863, devant M<sup>e</sup> Olympe Valdenaire, notaire à Rupt-sur-Moselle, une société était créée à l'initiative de huit chefs de famille du canton du Thillot. Son but était d'établir une bourse qui permettrait aux jeunes gens de la classe de 1862 appelés à faire partie du contingent, d'avoir les moyens de se faire remplacer. Il s'agissait de :

1 Les assurances contre le recrutement et pour les remplacements en Moselle avant 1870 par Martial Villemin dans [documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/43777/CL\\_1987\\_3\\_309.pdf?...1](https://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/43777/CL_1987_3_309.pdf?...1).

- Michel Antoine, manufacturier demeurant à Saulx, commune de Rupt, agissant pour son fils Charles Michel Antoine,
- Joseph Andreux, cultivateur à Saulx, agissant pour son fils Jules Andreux,
- Joseph Poirot, cultivateur à Ferdrupt, agissant pour son fils Joseph Poirot,
- Jean Joseph Tremzal, cultivateur au Ménil, agissant pour son fils Charles Tremzal,
- Jean-Nicolas Valdenaire, cultivateur au Ménil, agissant pour son fils Jean Séraphin Valdenaire,
- Marie Anne Thomas, veuve d'Alexandre Bontemps, cultivatrice au Ménil, agissant pour son fils Joseph Bénony Bontemps,
- Jean-Louis Arnould, manufacturier à Saint-Maurice, agissant pour son fils Louis Émile Arnould,
- Jean-Joseph Grandclaude, garçon majeur à Saint Maurice, agissant en son nom personnel, car il était appelé à participer au tirage au sort du 24 février. <sup>1</sup>

Quelques jours plus tard, un neuvième souscripteur, Georges Joseph Jean Napoléon Forel s'associait aux huit premiers souscripteurs pour son fils Paul Eugène Nicolas Forel. <sup>1</sup>

## Besoins de l'armée en 1863 (levée de la classe 1862)

Les besoins pour l'année 1863 avaient été fixés à 100 000 hommes. Pour le département des Vosges où 3 728 jeunes gens allaient tirer au sort, le contingent avait été établi à 1 153 hommes, soit 31 % du total. Ce chiffre était réparti de la manière suivante en ce qui concerne l'arrondissement de Remiremont :

- |                                 |                      |  |
|---------------------------------|----------------------|--|
| - <i>canton de Plombières :</i> | <i>117 inscrits,</i> | <i>contingent fixé à 36,</i>             |
| - <i>canton de Remiremont :</i> | <i>181 inscrits,</i> | <i>contingent fixé à 56,</i>             |
| - <i>canton de Saulxures :</i>  | <i>181 inscrits,</i> | <i>contingent fixé à 56,</i>             |
| - <i>canton du Thillot :</i>    | <i>157 inscrits,</i> | <i>contingent fixé à 48.<sup>2</sup></i> |

Ainsi, à première vue, 31,2 % des conscrits de la classe 1862 du Thillot étaient appelés sous les drapeaux, soit une chance sur trois de tirer un mauvais numéro. En réalité, les motifs d'exemption retenus pour ceux qui tiraient un mauvais numéro augmentaient le risque, pour ceux qui les suivaient dans le tirage au sort, d'être en définitive retenus.

C'était par exemple le cas pour l'aîné des garçons d'une famille. S'il était en bonne santé et s'il n'avait pas de motifs d'exemption (aîné de veuve, défaut de taille, de santé, etc.) il avait en fait sept à huit probabilités sur dix d'être retenu pour l'armée. Sa chance d'avoir un bon

---

2      ADV 1 R 172.

numéro était donc au final assez faible. Le second fils risquait moins de partir car, le service militaire étant de 7 ans, son frère aîné était probablement encore sous les drapeaux.

J'ai un exemple à Vecoux en 1862 où l'aîné est déclaré bon pour le service. Le puîné s'est engagé à le remplacer. Il fera carrière et terminera officier d'administration.

Dans le canton du Thillot, où le contingent était fixé à 48, le dernier conscrit qui fut retenu cette année-là pour faire partie du contingent portait le numéro 126, car avant lui 78 jeunes gens avaient été exemptés pour diverses raisons. Ce conscrit malchanceux, Pierre Louis Laheurte, était cultivateur à Rupt-sur-Moselle.

### Composition sociale de la classe 1862 du canton du Thillot<sup>3</sup>

Métiers	Nombres	Pourcentages
Cultivateurs	64	40,7 %
Ouvriers de fabrique, tisserands, fileurs, bobineurs	39	24,8 %
Domestiques, commis, manœuvres, employés	21	13,3 %
Artisans, boulangers, bouchers, maréchaux-ferrants	12	7,6 %
Voituriers, bûcherons	6	3,8 %
Ouvriers en couverts, ouvriers en fer, fondeurs	4	2,5 %
Directeurs de fabrique, fabricants, employés de fabrique	4	2,5 %
Autres : sans profession, séminariste, sous-instituteur, musiciens	7	4,4 %

### Répartition des conscrits par communes :

Bussang	21	Le Thillot	17
Ferdrupt	6	Ramonchamp	9
Fresse	13	Rupt	58
Le Ménil	11	Saint-Maurice	22

<sup>3</sup> ADV 1 R 552. Tableau du tirage au sort établi le 24 février 1863.

11/1  
Département des Vosges.

~~Canton d~~

CLASSE DE 1862.

Départementale  
**LISTE CANTONNALE**  
**DU CONTINGENT.**

11/3 HOMMES.

Les Listes Cantonales ci-jointes au Nombre de Trente, contenant les noms de tous les jeunes gens de chaque Canton appelés définitivement à faire partie du Contingent de la Classe de 1862, ont été réunies le 27 Avril 1863 selon le Vœu de la loi du recrutement de l'armée, et conformément au Décret Impérial du 9 Mars 1863, pour former la Liste du Contingent du Département des Vosges; après qu'un dépôt de la dite liste a été effectué le même jour, entre les mains de M. le Préfet de ce Département, pour par lui, deux copies certifiées conformes être remises dans le délai de quinze jours, l'une à M. le Sous-Intendant Militaire chargé du Service du Recrutement, et l'autre à l'officier Commandant le Dépôt de Recrutement.



Les Membres du Conseil de Révision

Dans le Préfet  
Le Commandant de l'Armée  
désigné

*[Signature]*

Liste départementale du contingent attribué pour le département des Vosges à la classe 1862 par le Ministère de la Guerre. AD Vosges 1R172 (cliché G. Dupré)



## Degré d'instruction des conscrits de l'arrondissement de Remiremont :

Dans le rapport qu'il envoie au préfet le 10 mars 1863, le sous-préfet de Remiremont dresse le tableau suivant :

*« Le nombre des jeunes gens de la classe de 1862 qui ont pris part au tirage dans l'arrondissement est de 636 inférieur de 17 à celui de la classe de 1861. Sur ce nombre 18 savent seulement lire, 566 savent lire et écrire, 45 ne savent ni lire ni écrire. L'instruction de 7 est restée douteuse. Le nombre des jeunes gens qui ne savent ni lire ni écrire représente environ le 1/14<sup>e</sup> du nombre des inscrits. »<sup>4</sup>*

### Motifs d'exemptions :

Ils sont de plusieurs sortes. Les conscrits, fils aînés de veuve, soutien de famille ou ayant un frère au service ou mort en service, étaient exemptés. Les séminaristes et instituteurs l'étaient également<sup>5</sup>. Autre motif d'exemption : le défaut de taille.<sup>6</sup>

Sur les 126 premiers mauvais numéros : 31 conscrits auront un motif d'exemption, soit 24,6 % de la classe 1862 du canton du Thillot.

Les diverses raisons médicales qui rendaient impropres au service concerneront 49 conscrits sur 126, soit 38,8 %. On y trouve :

- |   |               |
|---|---------------|
| - mauvaises conformations et difformités diverses : | 9 personnes,  |
| - faiblesses de complexion :                        | 8 personnes,  |
| - faiblesses générales :                            | 11 personnes, |
| - hernies :   | 3 personnes,  |
| - varices :   | 3 personnes,  |
| - problèmes de myopie, de perte d'yeux :            | 4 personnes,  |
| - bégaiement :                                      | 1 personne,   |
| - rachitisme :                                      | 1 personne,   |
| - goitre, gibbosité ou hydrocèle :                  | 4 personnes,  |
| - cicatrices adhérentes :                           | 1 personne.   |

Finalement, sur les 126 mauvais numéros, seuls 48 n'avaient ni motifs d'exemptions ni défauts physiques rendant impropres au service. Avec un rapport de 48 sur 126, rapporté au

---

4 ADV 1 R 172.

5 Deux personnes seront dans ce cas : Nicolas Frédéric Boileau séminariste de Bussang, fils de veuve, et Joseph-Emile Collé sous instituteur de Bussang, infirme du bras droit.

6 La taille des conscrits retenus va de 1,57 m pour les plus petits à 1,80 m pour les plus grands avec une moyenne de 1,65 m.

total des 157 conscrits, 60 pouvaient être appelés, ce qui donnait 8 chances sur 10 d'être inscrits sur la liste du contingent si l'on n'avait aucun motif d'exemption.

Sur les 9 fils des membres de la Société pour le Remplacement Militaire, 7 avaient tiré un mauvais numéro. Il s'est agi de :

- Jean Séraphin Valdenaire, cultivateur au Ménil, qui avait tiré le n°1, mais sera reconnu impropre au service pour cause d'ostéite vertébrale.
- Les six autres étaient :
  - n° 6, Charles Florian Tremzal, cultivateur au Ménil,
  - n° 7, Jean-Joseph Grandclaude, employé de fabrique à St-Maurice,
  - n° 52, Paul Eugène Nicolas Forel, fabricant à Rupt,
  - n° 80, Jules Andreux, cultivateur à Saulx,
  - n° 86, Joseph Poirot, cultivateur à Ferdrupt,
  - n° 114, Louis Émile Arnould, directeur de tissage à St Maurice.

Seuls Charles Michel Antoine, fabricant à Rupt, n° 141, et Joseph Belloni Bontemps, cultivateur au Ménil, n° 152, tireront un bon numéro.

## **Trouver un substituant ou payer pour être exonéré de ses obligations militaires**

Le 20 mars 1858, la loi avait interdit la substitution, sauf toutefois entre frères, beaux-frères et parents jusqu'au quatrième degré.

Un seul conscrit usera de cette facilité. Il s'agit du n° 6, Charles Florian Tremzal, cultivateur au Ménil. Il se fera remplacer par son cousin, Victor Parmentier, fils de Nicolas François et de Marie Rose Tremzal, qui avait tiré le n° 122 mais avait été exempté car il avait un frère sous les drapeaux.<sup>7</sup>

Huit autres conscrits bénéficieront de la possibilité de se faire exonérer contre paiement d'une somme forfaitaire dont 4 fils des souscripteurs<sup>8</sup>. Il s'agit de :

- n° 7 Jean-Joseph Grandclaude de St Maurice,
- n° 14 Nicolas Colle de Rupt,
- n° 52 Paul Eugène Nicolas Forel de Rupt,
- n° 80 Jules Andreux de Saulx,
- n° 84 Constant Louis de Rupt,
- n° 86 Joseph Poirot de Ferdrupt,
- n° 90 Jules Olympe Géhin, cabaretier à Rupt,
- n° 100 Antoine Thiébiay, cultivateur à Ferdrupt.

---

7 ADV 1 R 1171, dossier du substituant Victor Parmentier. Une affiche publiant un arrêté du ministère de la guerre du 4 avril 1862 à fixait 2 200 francs le prix du remplacement administratif soit 1 000 francs au moment du remplacement et le solde à la libération définitive du service.

8 Nous n'avons pas trouvé le prix de cette exonération qui était, nous semble-t-il identique au prix du remplacement administratif soit 2 200 francs.

Seul, Louis Émile Arnould, fils du fabricant de tissus du tissage des Lesse à St Maurice, souscripteur de la Société pour le Remplacement Militaire, ne se fera pas exonérer. Pour quelle raison alors que son père avait versé 1 000 francs dans la société ? Il débutera son instruction militaire à Épinal pour rejoindre ensuite le camp de Chalon et sera libéré le 31 décembre 1869.

Finalement sur un contingent de 48 conscrits du canton du Thillot, seuls 40 seront réellement appelés sous les drapeaux.

## En conclusion

Comme nous venons de le voir, la conscription touchait principalement les classes sociales inférieures incapables de se payer un remplaçant ou de se faire exonérer. Ce système ne favorisait pas la mixité sociale au sein de l'armée. Les classes bourgeoises, qui soutenaient les régimes politiques successifs, avaient réussi à maintenir ce système inégalitaire. Il faut reconnaître qu'en tirant un mauvais numéro, les projets de mariage, les études et les carrières étaient nécessairement interrompus voire compromis.

Exonérés, Jean-Joseph Grandclaude se mariera un an plus tard le 2 avril 1864 à Saint-Maurice/Moselle avec Marie Louise Blaise, et Paul Eugène Forel passera contrat de mariage le 18 décembre 1863 avec Léonie Hasenclever de Strasbourg.<sup>9</sup>

Finalement, la défaite de 1870 montrera l'importance d'une armée véritablement nationale, le remplacement sera supprimé par la loi du 27 juillet 1872. La substitution sera maintenue, mais entre frères seulement, et ce n'est qu'en 1889 que le tirage au sort sera supprimé.

Gérard Dupré

*« . . . tout doucement nous arrivâmes . . . dans la salle où M. le Sous-Préfet, les Maires et les secrétaires, sur leur tribune, criaient les numéros à haute voix, comme on prononce des jugements, car tous les numéros étaient de véritables jugements. Nous attendîmes longtemps. Je n'avais plus une goutte de sang dans les veines, lorsqu'enfin on appela mon nom. Je m'avançai sans voir ni entendre, je mis la main dans la caisse et je tirai un numéro. M. le Sous-Préfet cria : - Numéro 17 ! »*

*(Erckmann-Chatrion, Histoire d'un conscrit de 1813).*

---

9 M<sup>e</sup> Lauth notaire à Strasbourg.

## LE FUNICULAIRE TRANSPORTEUR<sup>10</sup> DE RETOURNEMER/HOHNECK/MITTLACH

Une des difficultés pendant la guerre 1914-1918 a été le ravitaillement des troupes, tant en vivres qu'en munitions et en matériel. Ce n'était pas un mince travail pour les muletiers que de transporter par les sentiers de montagne des tonnes de ravitaillement. L'arrivée des convois était très irrégulière, bien que tous les efforts aient été faits pour assurer le service, même au prix de grands dangers.

L'autorité militaire avait bien remis en marche, dès le début de septembre 1914, le tramway électrique qui, de Retournemer, desservait le col de la Schlucht et le sommet du Hohneck. Mais le tramway ne pouvait suffire : en effet pour gagner les lignes françaises, il fallait traverser la frontière de 1871 qui, du col de la Schlucht au sommet du Hohneck, suivait la ligne de crête.

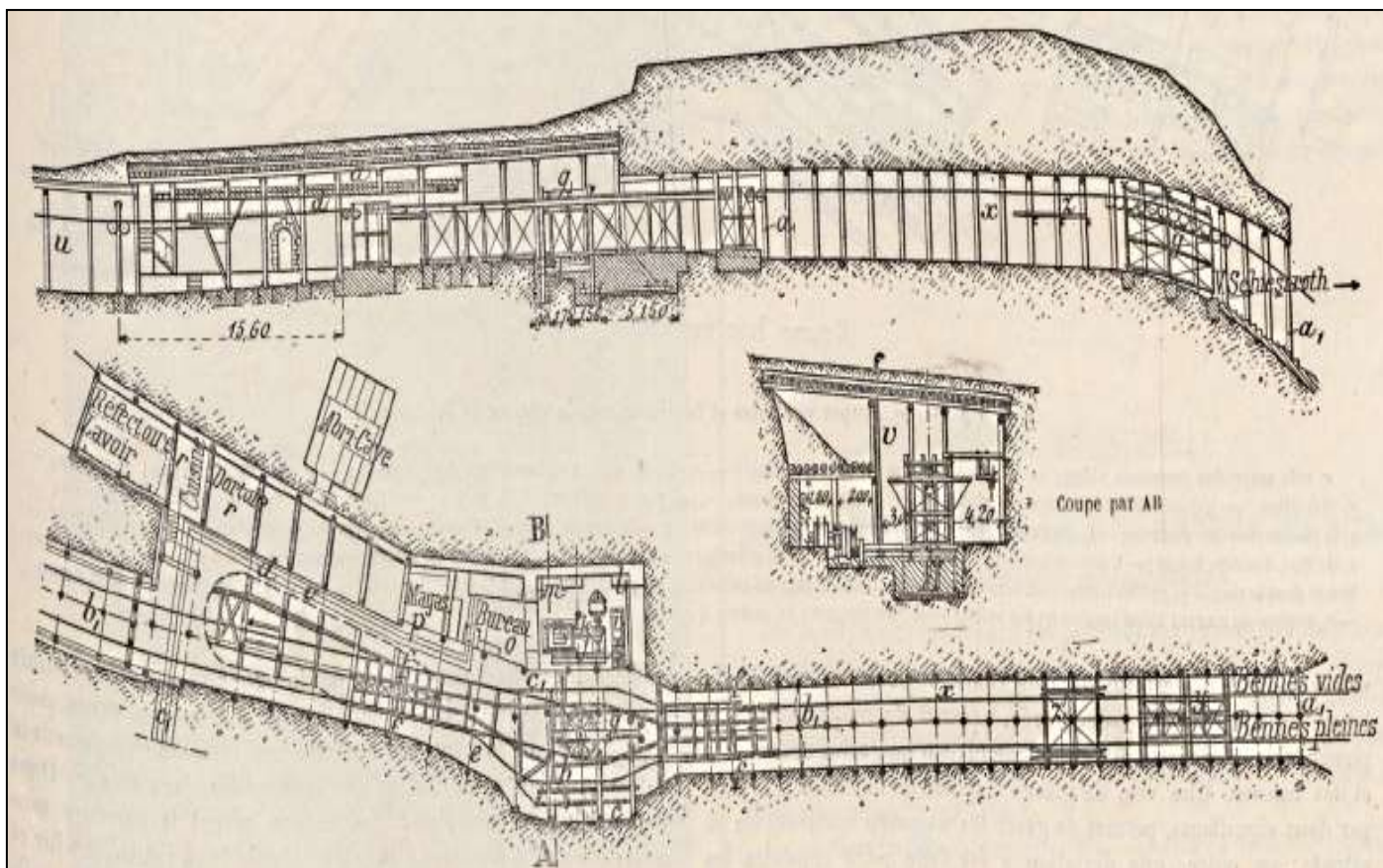
Pour faciliter les opérations tout en ménageant l'existence des hommes, le commandement résolut d'établir un funiculaire qui, partant de Retournemer, devait escalader les pentes jusqu'au Hohneck et redescendre ensuite vers la vallée alsacienne et s'arrêter aux environs de Metzeral.



*La station de départ à Retournemer. (coll. pr.)*

---

<sup>10</sup> Suivant les documents consultables, on parlera de « *transporteur* » ou de « *transbordeur* » pour nommer ce funiculaire militaire.



*Plan coupe de la station souterraine du Honeck. (coll. pr.)*



*L'entrée de la station souterraine du transporteur au Hohneck, à gauche de la ligne de tramway. (coll. pr.)*

La construction de cette voie aérienne de près de 6 kilomètres de long pour un dénivelé de près de 800 mètres dans un lieu très accidenté fut commencée dans la deuxième quinzaine de juillet 1915. Elle a été inaugurée le 18 décembre 1915 par le général Villaret, commandant de la VII<sup>e</sup> armée.

La mise au point de l'ensemble, rendue difficile par un hiver rigoureux, n'a permis l'entrée en service que le 10 janvier 1916. Le système de transporteur avait été choisi pour sa rapidité de construction et de mise en place dans des lieux aussi escarpés et aussi difficiles d'accès. Ce qui conduisit les décideurs à adopter le monocâble, système Etcheverry, et de confier l'exécution du travail à cette société de construction de voies aériennes.

D'une capacité de transport de 20 tonnes par heure, un câble sans fin (de six torons ayant chacun sept fils d'acier recouvrant une âme de chanvre, d'un diamètre de 23 mm et de 34 000 kilogrammes de résistance) s'enroule aux deux extrémités de la ligne sur des poulies de grand diamètre. Pour simplifier le système, la longueur totale du funiculaire avait été réalisée en trois sections.

La première section avait son point de départ tout près de l'embarcadère du tramway électrique pour atteindre la station d'arrivée du Hohneck. Le passage de la crête, située à faible distance et en pleine vue de l'ennemi, présentait une grosse difficulté.

Pour éviter la destruction de la ligne par l'artillerie allemande et la préserver des fortes chutes de neige, il fallut créer une station souterraine. Celle-ci avait 180 mètres de long, dont une partie en tranchée et l'autre en tunnel d'une longueur de 45 mètres. L'installation comportait également la station motrice de cette première section. Un moteur électrique de 70 chevaux était alimenté en 11 000 volts par l'usine de Laveline, située à 30 kilomètres de là. Un moteur à essence installé à l'extérieur dans une salle taillée dans le roc avait été prévu en cas de panne du système électrique.

La section suivante allait du Hohneck au lac de Schiessroth. Au sortir du tunnel, le câble descendait sur le versant alsacien et aboutissait à une



*La descente vers le lac du Schiessroth. (coll. pr.)*

station très bien cachée de l'ennemi par un sommet de la chaîne des Vosges. Cette seconde section, comme elle était descendante, fonctionnait d'elle-même. Seul un frein assurait le ralentissement de la vitesse de marche. Toutefois un moteur auxiliaire de 15 chevaux pouvait être appelé à fonctionner quand il y avait à remonter des pièces trop lourdes.

La troisième section allait de Schiessroth à Wurmsa, près de Metzeral et des premières lignes du front. Ce câble de 1 500 mètres de longueur n'avait qu'une capacité de 15 tonnes à l'heure et fonctionnait lui aussi, comme la deuxième section, à profil descendant.

Pour éviter les transbordements coûteux en hommes et en énergie, un système d'aiguillage sur rails suspendus permettait de passer les bennes d'un câble à l'autre à l'aide de chariots poussés manuellement dans le sens de la descente comme dans celui de la montée.

Toutes les stations étaient reliées téléphoniquement par plusieurs lignes pour avoir toute la sécurité nécessaire.

Des travaux de cette importance ne pouvaient évidemment être ignorés de l'ennemi malgré les précautions prises. Les Allemands ont dès les premiers jours de fonctionnement fait donner l'artillerie et sont parvenus à couper plusieurs fois les câbles sur le versant alsacien. Aussi, depuis le début, fut prise la décision de ne faire fonctionner le transporteur que la nuit, c'est ainsi que l'exploitation a pu se poursuivre pendant trois ans.

André BALAUD

**À paraître très prochainement,**

**18 € (+ frais d'envoi)**

## **le numéro 20 du Pays de Remiremont**

*Sera disponible lors de nos réunions mensuelles, en librairie ou rayons librairie,  
ou sur commande (frais d'envoi restant encore à évaluer)*

**La saga du textile à Remiremont** *J-A Morizot*

**Les Grands Moulins à St-Étienne-lès-Rt**  
*M-A Zampiero-Géhin & Michel Aiguier*

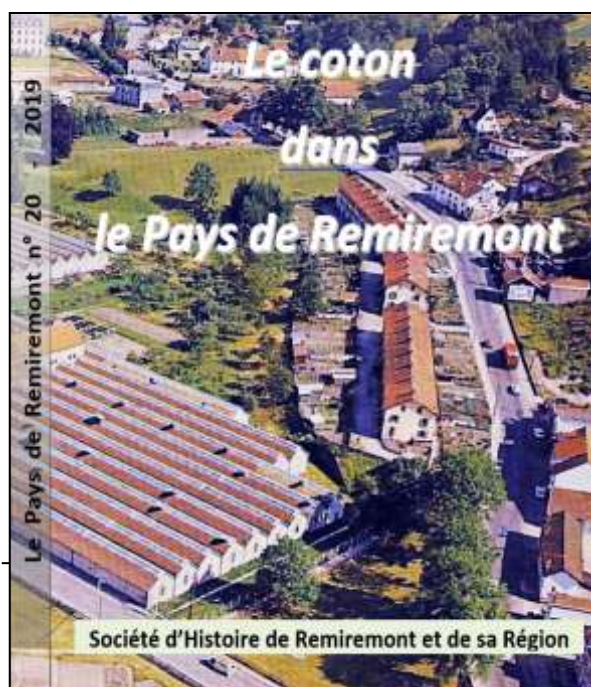
**Jean-Baptiste-Adelphe Tocquaine, ses  
activités, ses associés, sa parenté**  
*Xavière Joudrier & Gérard Dupré*

**À Cornimont, une belle reconversion des  
friches industrielles** *Danièle Grandemange*

**Le Musée du Textile à Ventron**  
*Cath. Comoli – J. Lambert - J-C Baumgartner*

**Le textile au 21<sup>ème</sup> siècle dans les Vosges**  
*Cyrielle Nussbaum*

184 pages – 220 illustrations (photos, documents)  
dont 150 en couleur – 21 plans ou cartes (cadastres ou  
autres) – 4 tableaux généalogiques



**LES RENDEZ-VOUS  
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE REMIREMONT ET DE SA RÉGION**

*Nos réunions mensuelles sont libres et gratuites.  
Invitez vos amis ; songez aussi à les faire adhérer.*

*Permanences du lundi matin, de 9h00 à 11h00 au local, 31, rue des Prêtres à Remiremont.*

**Programme des réunions mensuelles de juin 2019**

(nos conférences mensuelles ont lieu généralement le premier vendredi de chaque mois,  
*sauf avis contraire*)

**À La Bresse, salle de la Maison de La Bresse, vendredi 7 juin 2019, 20h. à 21h.30**

Conférence « **Histoires d'eau** »

par André Balaud, animateur des Racines Bressaudes et  
membre de la Sté d'Histoire de Remiremont et de sa Région.

*Possibilité de covoiturage : rendez-vous place de l'Hôtel de Ville de  
Remiremont à 19h15.*

**Salle des conférences du Centre Culturel Gilbert Zaug de Remiremont,  
vendredi 14 juin 2019, à 20h00**

Conférence : « **Le fort du Parmont, ouvrage du système « Séré de  
Rivières** » par le Colonel Henri Ortholan, historien,  
ancien conservateur au musée de l'armée,  
membre de la Sté d'Histoire de Remiremont et de sa  
Région,

**et présentation du travail de l'association de sauvegarde du fort du  
Parmont et des travaux effectués,**

par Jean-Pierre Andreux et Roland Steiner, président et  
membre du comité de sauvegarde du fort du Parmont.

**À Peccavillers – Le Syndicat, le samedi 22 juin à 15h00,**

**visite commentée du Musée de géologie Terrae Genesis,**

par Cyrille Delangle, professeur de Sciences de la Vie et de la  
Terre à Remiremont, vice-président du Centre de Géologie

*Possibilité de covoiturage : rendez-vous place de l'Hôtel de Ville de  
Remiremont à 14h30.*

*Composition et mise en page de cette livraison par Michel Claudel, à qui on peut adresser des textes,  
communications ou informations pour un prochain numéro : [michel.claudel4@orange.fr](mailto:michel.claudel4@orange.fr)*